

---

Lettre du représentant Albitte, en mission à Chambéry, qui fait passer différentes dépêches sur des mesures d'utilité et de sûreté générale, lors de la séance du 4 germinal an II (24 mars 1794)

Antoine-Louis Albitte

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Albitte Antoine-Louis. Lettre du représentant Albitte, en mission à Chambéry, qui fait passer différentes dépêches sur des mesures d'utilité et de sûreté générale, lors de la séance du 4 germinal an II (24 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 283-284;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20379\\_t1\\_0283\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20379_t1_0283_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

# Séance du 4 Germinal An II

(Lundi 24 mars 1794)

Présidence de TALLIEN

## I

Un membre donne lecture de la correspondance.

Albitte, représentant du peuple à Chambéry, fait passer différentes dépêches sur des mesures d'utilité et de sûreté générale, qui sont renvoyées au comité de salut public (1).

[Chambéry, 26 vent. II] (2).

« C'est par des mesures vigoureuses et sévères, Citoyens collègues, que vous pourrez parvenir à écraser les ennemis de l'intérieur, qui depuis si longtemps dévorent les entrailles de la République.

Les représentants du peuple que vous envoyez dans les départements doivent se convaincre de ces principes, et les mettre en vigueur. L'aristocratie et le fanatisme détruits, ainsi que la mendicité et la misère, la chute des préjugés, la punition des perfides et des traîtres, la coercition de tous les gens suspects et des intrigans, le triomphe des patriotes, le règne des lois, de la justice, l'amour des vertus et de l'égalité ; voilà ce qui peut former et faire subsister seul une République. Convaincu de ces vérités, je combats dans les départements où vous m'avez envoyé, les aristocrates, mais sans passion, avec équité ; ils sont en état d'arrestation, mais traités humainement. Ils ont le nécessaire malgré le sequestre de leurs biens, et les pauvres leur superflu.

Des routes, des fontaines, des maisons communes, les prisons réputées, des édifices utiles, sont les fruits de leurs revenus, qui suppléent également aux besoins des hôpitaux, des indigens et de la vieillesse infirme.

Les mêmes revenus servent aussi à célébrer les décades, à récompenser les actes de vertu et de courage, à payer des instituteurs, marier de jeunes filles pauvres et vertueuses, à indemniser les comités de surveillance, à abattre les châteaux forts, qui deshonoreroient le sol de la liberté, qui créèrent les troubles du midi et qui peuvent, tant qu'il en existera, nourrir l'es-

pérance des conspirateurs, des séditieux et de tous les scélérats.

Si un vrai sans-culotte venoit par vos ordres dans ce pays, pour vous rendre compte de ce qui reste de ces nids à tyrans, il vous diroit que votre décret sur la démolition est exécuté et qu'avec leurs débris, il se forme des chaumières, asiles de la vertu et du patriotisme.

Il vous diroit qu'il n'existe plus de signes féodaux ni fanatiques, appelés cloches ; que toutes les cloches se transforment en canons, soit à Pont-de-Vaux, soit à Valence.

Il vous diroit qu'on vous envoie tous les métaux précieux et que les fers provenus des démolitions, vont former des fusils, des boulets, à Chambéry, à Commune-d'Armes et au Creusot.

Il vous diroit que le peuple a été guéri du mal des prêtres par les prêtres ; que 500 de ces derniers ont abjuré hautement leurs erreurs, que les uns sont déjà mariés, les autres vont aux frontières combattre les ennemis, les autres sont entrepreneurs de routes, apprennent à faire du salpêtre ou des souliers, ou des culottes pour nos guerriers et qu'à l'exception d'un petit nombre le plus grand apprend à devenir citoyen.

Quant aux gens suspects, les listes que je vous enverrai incessamment vous prouveront que malgré leurs amis et leurs protections, j'ai su les distinguer, et que je n'ai pas cru devoir regarder comme tels des gens égarés ou séduits ; j'ai cru que des laboureurs, des ouvriers, de pauvres femmes ne pouvoient être considérés comme des contre-révolutionnaires, et je les ai renvoyés à leur charrue, à leur ménage pour travailler pour la Patrie, et bénir la révolution qu'on avoit voulu leur faire détester.

Ces pauvres citoyens n'ayant point des protecteurs parmi les défenseurs de Capet, ni d'élégantes et séduisantes solliciteuses, ni des assignats pour venir à Paris calomnier les représentants du peuple, qui veulent mourir plutôt que de laisser les sans-culottes opprimés, et le modérantisme à l'ordre du jour, auroient bien resté dix ans en prison avant que leurs plaintes vous fussent parvenues.

Enfin, un sans-culotte vous diroit que la tranquillité la plus profonde règne dans l'Ain et dans le Mont-Blanc, que l'amour de la révolution y redouble chaque jour d'énergie, que les patriotes y sont à la hauteur des circonstances, que les aristocrates s'en désespèrent,

(1) P.V., XXXIV, 80.

(2) B<sup>4</sup>, 6 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>é</sup>). Texte très proche dans AULARD, *Recueil des Actes...*, XII, 10, d'après AF II 124. Il en cite une autre, de la même date, adressée au C. de S.P. (p. 13).

que le gouvernement révolutionnaire y prend de l'activité et qu'enfin, sans secousse, sans déchirement le peuple y donne la preuve convaincante, que lui seul possède la raison, la sagesse, la vertu, et le vrai patriotisme; que ceux qui veulent sincèrement son bonheur, doivent se ressouvenir sans cesse du mot de Saint-Just: *Osez faire tout le bien possible.*»

ALBITTE.

[*Le commissaire à la fonderie de Valence, au repr. Albitte. Valence, 14 vent. II*] (1).

Tu es le créateur de cette fonderie, c'est donc ton ouvrage, aussi les valentinois, les vrais Dromains te conservent-ils dans leur cœur une vraie et sincère reconnaissance, reçois en mon particulier ce juste hommage.

Tes moments sont si précieux que je crains de t'entretenir trop longtemps, je me borne de te dire que la fonderie va bien et de la manière la plus révolutionnaire; trouve bon que je te donne ci-joint copie de la lettre que j'écris à tes collègues à Commune-Affranchie.

Je te salue du meilleur cœur.

J. MONIER.

[*Le Commissaire à la fonderie de Valence, aux repr. à Commune-Affranchie. Valence, 14 vent. II*].

Délégué par vous, Citoyens, pour surveiller avec activité et assiduité l'établissement national de la fonderie de Valence et les travaux publics du quai, je n'ai rien négligé jusqu'à ce jour pour remplir vos vues et les intentions qui vous ont dicté votre arrêté du 7 nivôse dernier qui me confie cette heureuse mission.

Le compte que j'ai à vous rendre aujourd'hui est encore plus satisfaisant que tous les autres, l'état des travaux faits et la perspective des travaux commencés qui vous ont été présentés par les administrateurs sont fondés sur la vérité et sur des calculs aussi justes que vrais.

C'est une douce satisfaction que tout est dans le plus grand ordre, que les plans sont bien concertés, que l'économie et l'intelligence se réunissent de tous les points de l'exécution; il est vrai que votre sage prévoyance, secondant vos vœux pour le succès d'un établissement aussi essentiel aux intérêts de la République vous a inspiré de donner aux autorités constituées, et aux administrations la latitude de pouvoir et de moyens propres à arriver rapidement à leur but.

Un atelier de forges semble menacer les tyrans ennemis de nos droits, une forerie commence déjà à être en vigueur. D'autres ateliers de charronnage de toute espèce sont en activité La fonderie nous donnera des canons dans deux décades, les démolissements, les remblais, les hangards et ces sortes de construction presque terminées, tiennent en quelque sorte du prodige.

(1) C 299, pl. 1047, p. 28. B<sup>4n</sup>, 5 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>é</sup>). Mention ou extraits dans C. Eg., n° 584; *Audit. nat.*, n° 548; F.S.P., n° 265; M.U., XXXVIII, 78; *Ann. patr.*, n° 448; J. Sablier, n° 1217; J. Lois, n° 544.

Il est vrai que la position du local étoit faite pour cet établissement. Sa grandeur, sa situation sur le bord d'un fleuve qui correspond du nord au midy et du couchant à l'occident toujours par des fleuves, rivières ou grandes routes est toute particulière. Le local renferme des eaux roulantes et abondantes qui peuvent faire jouer tous les artifices que l'on voudra y établir.

Tout se fait par élans de patriotisme, et cette vertu républicaine trouve des coopérateurs dans toutes les autorités constituées dans vos Sociétés populaires, qui ayant déjà eu la gloire de sauver le midy de la République sont disposés à soutenir leur réputation par tous les sacrifices que peut commander l'intérêt de la patrie.

Si vous avez à me recommander l'exemption de quelque autre partie, comptez sur mon zèle et sur mon dévouement à l'intérêt national. S. et F. »

Jean MONIER.  
P.c.c. : ALBITTE.

## 2

**La société populaire et le district de Castres, département du Tarn, écrivent à la Convention pour l'inviter à ne plus accorder de traitement aux prêtres (1).**

[*Castres, 13 pluv. II. A la Conv.*] (2).

« Encore un abus à détruire, les prêtres, les prêtres!!! Ce sont eux qui arrêtent les progrès de la raison; ils éteignent les rayons que la philosophie avait commencé à faire luire dans l'esprit de la grande majorité des français; ils n'existent qu'à l'ombre des préjugés et de la superstition. C'est par l'astuce et la perfidie qu'ils propagent l'un et l'autre pour prendre de la consistance: leurs efforts emmènent le ralentissement de l'esprit public; amoindrissent le caractère républicain; et reculent le terme de la liberté où tous les citoyens ne doivent plus reconnaître qu'une même divinité « la liberté », ne fréquenter qu'un même temple celui de la philosophie.

Représentans, chaque trimestre nous avons la douleur de nous voir assaillis par une foule de ces êtres marchands de mensonges et d'hypocrisie; ils viennent réclamer avec l'impudeur dont sont capables les âmes triblement criminelles... leur salaire, leur salaire! ho! cela révolte nos âmes républicaines, quel contraste dans nos principes? nous livrons à la guillotine les ennemis déclarés de la révolution tandis que nous sommes obligés de payer ceux qui sous le voile d'un patriotisme religieux cachent et déploient en même tems, les moyens d'en ralentir la marche, ceux même de la faire rétrograder. A ce tableau reconnaissez les prêtres. Représentans, ce n'est qu'en nous déchirant le cœur que nous leur fournissons les moyens de retirer leur traitement; mais si malgré nous, malgré les grands prin-

(1) P.V., XXXIV, 80.

(2) C 298, pl. 1033, 20.